

La gouvernance métropolitaine des villes bretonnes

18 JUIN 2010

LIEU DU
SÉMINAIRE

Université de Rennes 2

Salle Jacques Léonard (bât. A - 3^e étage) - Campus Villejean
Métro Villejean-Université

Effort de simplification et de rationalisation de l'organisation territoriale sur le plan politique et administratif, la réforme des collectivités territoriales (RCT) est un projet de loi qui suscite de nombreuses réactions.

La construction de futures métropoles mérite discussion sur divers thèmes :

- La question du **financement de cette nouvelle structure**,
- Les **délimitations spatiales envisagées pour les villes de l'ouest de la France éligibles**, à partir de possibles élargissements,
- L'**organisation des élus** et leur nouvelle manière de travailler, le mode d'élection, l'équilibre territorial et politique des représentants. . .
- La **comparaison avec d'autres grandes villes étrangères** qui fonctionnent sur un modèle proche,
- Les **espaces métropolitains de diverses formes** (EMLB ; conférence métropolitaine Nantes-Saint-Nazaire ; Quimper et Saint-Malo comme composantes métropolitaines).

Cette journée d'étude se focalisera sur la **création de ces nouveaux espaces politiques** que sont les **métropoles, à travers leur gouvernabilité**. Elle entamera la réflexion sur **l'évolution de la gouvernance dans les métropoles bretonnes**, en réunissant chercheurs, techniciens et élus. Le nouveau statut métropolitain issu de la RCT concerne Nantes, peut-être Rennes mais pas Brest, ce qui est l'occasion de questionner l'avenir de ces trois pôles urbains qui sont dans des situations différentes.

► Deux grandes sessions

1. « **La mise en gouvernance de la métropole pour son développement** »
2. « **Les enjeux politiques de la métropole** »

MSHB

20, place de la gare - 35000 Rennes

T 02 99 65 62 60

F 02 99 54 02 97

Contact : CHARLES-EDOUARD HOULLIER-GUIBERT - ch.ed.houllier.guibert@gmail.com

Inscription : 20 euros - CATHERINE GODEST - catherine.godest@mshb.fr

Le nombre de place est limité à 45 personnes, ainsi, l'inscription est-elle obligatoire, au tarif de 20 euros.

Plus d'information : www.mshb.fr